

# CENTRE DU RÉSEAU SUDOC-PS AUVERGNE

## Adhérer au réseau SUDOC-PS

*Votre bibliothèque possède des périodiques  
(revues, journaux, magazine. . . )  
à même d'intéresser un large public ?  
(étudiants, enseignants et chercheurs)*

***Valoriser ces collections à l'échelle nationale et internationale !***

- ▶ Le SUDOC-PS a pour mission de coordonner et signaler les collections de périodiques dans le catalogue SUDOC.
- ▶ Géré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le SUDOC est accessible gratuitement sur Internet.
- ▶ Composé de quelque 3400 établissements documentaires français de tous types, le SUDOC-PS s'articule autour de 32 centres régionaux.

## POURQUOI LES PÉRIODIQUES?

---

- Ce sont des collections volumineuses, en accroissement perpétuel
- Ce sont des collections électroniques de plus en plus présentes
- Ce qui est (bien) conservé aujourd'hui pourra être (bien) numérisé demain.



Le  
Centre du  
Réseau Sudoc-PS  
Auvergne est hébergé  
par la Bibliothèque Université  
Clermont Auvergne.

Sa vocation première est de signaler et de valoriser  
les collections de revues des bibliothèques auvergnates  
intégrées au réseau, quels que soit leur statut ou leur tutelle.

L'adhésion est gratuite et formalisée par la signature d'une convention.

## MISSIONS

---

- ▶ Animation et information des bibliothèques membres : journée pro., blog, plaquettes,...
- ▶ Alimentation et mise à jour des états de collections sur le catalogue collectif SUDOC,
- ▶ Formation aux applications créées par l'ABES : colodus, Cidemis, Periscope,
- ▶ Participation à des projets de coopération régionale,
- ▶ Promotion et recherche de nouvelles bibliothèques pour l'intégration au Réseau,
- ▶ Contrôle et gestion des demandes effectuées auprès de l'ISSN France



PLAN DE CONSERVATION AUVERGNE

## PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT

---

Le plan de conservation Auvergne permet de désigner pour chaque titre identifié un établissement nommé « Pôle de conservation ».

Cet établissement s'engage à conserver de façon pérenne la liste des titres choisis. Les autres établissements désignés « pôles associés » s'engagent quant à eux à compléter la collection de conservation.

**L'objectif est de constituer sur du long terme un socle documentaire solide afin de faciliter et valoriser la recherche documentaire et scientifique.**

Le PCAuv est placé sous la responsabilité du Centre du Réseau (CR) du Sudoc-PS Auvergne.

Les collections des établissements concernés sont répertoriées dans le Sudoc.

Le Centre du réseau, en concertation

avec les établissements participants, choisit les titres de périodiques qui intégreront le PCAuv. L'établissement n'a aucune obligation à conserver des abonnements en cours mais il prend l'engagement de conserver les archives du titre si ce dernier est entré dans le plan de conservation.

## OBJECTIFS

---

Participer à un plan régional de conservation partagée, c'est s'organiser sur un territoire pour répartir la conservation de collections choisies :

### Économie de place et de budget

Afin de délester des magasins surchargés, une conservation hybride (papier et numérique) est organisée de façon partagée sur l'ensemble du territoire.

Des échanges ou dons permettent de compléter les collections identifiées.

Des choix rationnels s'imposent !

### Enjeu scientifique et patrimonial

- ▶ Donner une meilleure visibilité des fonds et des établissements par la gestion et la valorisation des collections,
- ▶ Garantir et faciliter un accès au plus grand nombre de titres,
- ▶ Développer un service de renseignement de qualité et un service de prêt entre bibliothèques.

Afin d'assurer une conservation pérenne, une convention, identique pour tous les types d'établissements, est signée entre les partenaires, pour une durée de 4 ans tacitement reconductible.

En annexe, est jointe la liste des titres de l'Établissement qui intègrent le plan avec leurs états de collection détaillés.

Les établissements participants peuvent indiquer dans leur catalogue et sur les notices concernées la mention « PCAuv ». Cette indication permet une meilleure visibilité locale du plan pour les usagers et les professionnels.



Chaque centre documentaire envoie les modifications concernant ses titres de périodiques. Les corrections sont immédiatement intégrées dans le catalogue du Sudoc.

Une extraction mise à jour de leurs titres peut leur être envoyée sur demande.

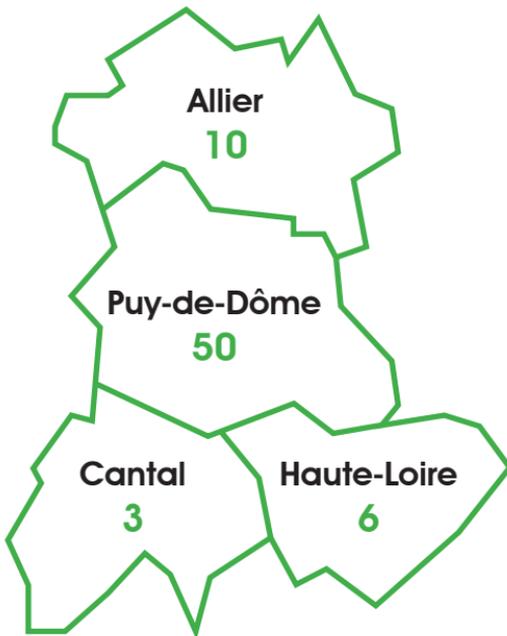
## PROSPECTIVE ? VERS UNE COORDINATION NATIONALE ?

---

A la suite des signatures de Convention PCAuv, de nouvelles collaborations sont nées entre bibliothèques publiques et bibliothèques de l'enseignement supérieur pour faciliter l'accès aux collections à un public élargi ou préparer des politiques de numérisation.

Ancré sur le territoire auvergnat, le PCAuv est aussi replacer dans le cadre d'une politique documentaire interrégionale, voire nationale, pour une plus grande cohérence de conservation, une meilleure coordination des titres conservés et une articulation pertinente entre les divers plans.





## CONTACTS

Bibliothèque Université Clermont Auvergne  
Centre du réseau SUDOC-PS Auvergne  
1, Boulevard Lafayette - 63000 Clermont-Fd  
Tél : 04 73 40 78 82

Directeur de la BU : [Fabrice.boyer@uca.fr](mailto:Fabrice.boyer@uca.fr)  
Responsable CR : [Stephanie.ballet@uca.fr](mailto:Stephanie.ballet@uca.fr)  
Collaborateur : [vincent.augustin@uca.fr](mailto:vincent.augustin@uca.fr)